

Admission, vérification des pouvoirs et prestation de serment

La Chambre procédait le mercredi 26 juin 2013 à l'admission et à la prestation de serment du suppléant appelé à siéger en remplacement de M. Thierry Giet, qui a prêté serment en qualité de juge à la Cour constitutionnelle ce 24 juin 2013.

La suppléante appelée à le remplacer est Mme Véronique Bonni, première suppléante de la circonscription électorale de Liège.

Les pouvoirs de Mme Véronique Bonni ont été validés en séance du 6 juillet 2010.

Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification, n'avait, au vu des pièces obtenues, qu'un caractère de pure formalité.

Mme Véronique Bonni a prêté le serment constitutionnel en français.

Elle fera partie du groupe linguistique français.

